

Pont Péan, le 21 septembre 2019

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :
- Clubs
- Comités départementaux
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2019-2020/005

Affaire suivie par Laurent DESPORTE : laurent.desporteccg@orange.fr ou 06 14 89 61 56

Formation + Examen des Juges GAM 2019/2020

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre connaissance des dates et modalités de l'offre de **formation** pour l'examen des juges **GAF** et **Recyclages N3** pour la saison sportive 2019/2020 .

	DATES	LIEU
Stage Formation N° 1 « Regroupement » choix parmi ces 2 dates et 2 lieux	Du 5 au 6 octobre 2019 Samedi : 13h30 à 19h30 Dimanche : 9h à 16h30	CREPS DE BOURGES Avenue du maréchal Juin 18000 BOURGES
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">OU</div>	Centre Sports et Loisirs 50, impasse Joseph Guillemot 85000 LA ROCHE SUR YON
Stage Formation N° 2 + Examen « Regroupement »	7 et 8 Décembre 2019 Samedi : 10h à 20h Dimanche : 9h à 17h (Examen)	Centre Hébergement du Véron AVOINE
Recyclage : (non obligatoire) uniquement pour juges N3 non recyclés sur cycle en cours	Au choix du candidat sur Stage formation N°1 : 5/6 octobre à BOURGES OU 12/13 octobre à La Roche Sur Yon	BOURGES OU LA ROCHE SUR YON selon choix de la date

PRE-REQUIS POUR LA FORMATION DE JUGE :

- **Avoir imprimé et lu** la réglementation technique GAF 2019-2020
- ⇒ **Avoir imprimé et lu** le code de pointage & annexes GAF (dernière version sur site FIG)
- ⇒ **Les documents sont disponibles sur le site www.ffgym.fr rubrique « mon espace licencié » / compétition / Base documentaire GAM. Apporter les documents le jour de la formation, aucune impression ne pourra être faite sur place !**

PRE-REQUIS POUR L'EXAMEN DE JUGE :

- Être licencié FFGym
- Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence
- Présence obligatoire en formation
- **Avoir jugé au minimum 2 compétitions depuis l'obtention du niveau 2**

RECYCLAGE DE JUGE : uniquement pour juges N3 non recyclés à ce jour sur le cycle en cours !

- Être licencié FFGym
- Être juge GAM niveau 3
-

COÛT FORMATION : Les tarifs des actions de formation comme suit :

- Frais pédagogiques + examen juge : 100 €
- Frais d'examen seul : 25 €
- Recyclage juge : 60 €

Cependant, afin d'alléger le coût pour le stagiaire et clubs, le Regroupement en synergie avec les 3 régions a décidé de prendre une partie des frais charge déduite dès l'inscription **sous conditions suivantes :**

- *Un accompagnement aux clubs conventionnés 2019/2020*
- *(attestation du comité régional concerné à fournir avec l'inscription)*
- *Un accompagnement si règlement avant date précisée ci-dessous*

Par conséquent, les prix demandés aux clubs (participation regroupement déduite) seront les suivants :

Coût total inscription + formation + examen :

- 86 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 3 octobre 2019
- 91 € pour clubs non conventionnés et règlement avant le 3 octobre 2019
- 100 € pour tout règlement effectué après le 3 octobre 2019

Coût recyclage N3 uniquement pour juges N3 non recyclés à ce jour sur le cycle en cours !

- 45 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 3 octobre 2019
- 55 € pour clubs non conventionnés et règlement avant le 3 octobre 2019
- 60 € pour tout règlement effectué après le 3 octobre 2019

Règlement :

- **Par virement bancaire :** RIB en annexe
- **Par chèque bancaire à l'ordre de :** COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (CPTÉ REGROUPEMENT)

Coût Hébergement et restauration :

- *stage : 5 et 6 octobre 2019 : Hébergement au CREPS DE BOURGES en chambre à 2 lits avec Pdj = 47 €/personne (2 repas + 1 nuit + PDJ)*
 - *repas seul à l'unité = 11 €*

OU

- *stage : 12 et 13 octobre 2019 : Hébergement et restauration au Centre Sports et Loisirs de la Roche/Yon*
 - *Hébergement en pension complète du samedi matin au dimanche après déjeuner (3 repas + nuit + pdj) = 47 €/personne en chambre à 2 lits*
 - *Repas seul à l'unité = 11,00 €*
- *stage 2 + examen ou recyclage : 7 et 8 Décembre 2019 : AVOINE*
 - *Hébergement en pension complète du samedi matin au dimanche après déjeuner (3 repas + nuit + pdj) = 38 €*
 -

N'oubliez pas, si vous êtes concernés d'utiliser les aides à la formation par le biais des différents organismes OPCo (AFDAS etc...) toutes les informations sur ces demandes de prises en charge sont disponibles sur le site FFG.

En cas d'absence **ou** d'annulation avant la formation, les frais d'inscription (25 €) ne seront pas remboursés.

INSCRIPTION : à l'aide du formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous IMPERATIVEMENT avant le 25 septembre 2019 pour ceux qui s'inscrivent sur 1^{er} we à Bourges et avant le 3 octobre pour ceux qui s'inscrivent sur 2^{ème} we à La Roche Sur yon :

Il est important en priorité et en urgence de renseigner le formulaire pour connaître et confirmer effectifs en hébergement et restauration auprès des structures d'accueil.

Je vous ai invité à remplir un formulaire :

[Formation juges GAF N3 Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire](#)

A renseigner pour le 25 septembre 2019 pour inscription au 1er we et avant le 3 octobre dernier délai

REmplir le formulaire

Pour tout renseignement technique, contactez Laurent DESPORTE ou votre responsable régional.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**



C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges - Encadrement



Bretagne - Centre Val de Loire - Pays de la Loire

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....

Père, mère, tuteur de,

NOM : PRENOM:.....

Né(e) le :

N° DE SECURITE SOCIALE :

Groupe Sanguin :

Demeurant à :

Téléphone :

Traitement médical ou allergies :

1) Déclare autoriser mon fils - ma fille, à participer aux différentes activités proposées durant les stages de formation de juges GAF N3 aux dates suivantes :

- ✓ du 5 au 6 octobre 2019 à BOURGES
- ✓ du 12 au 13 Octobre 2019 à La Roche Sur Yon
- ✓ du 7 au 8 décembre 2019 à AVOINE
- ✓

2) Déclare autoriser, responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur, les interventions chirurgicales d'urgences éventuelles, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

OUI*

NON*

Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessous de la date, la mention
« LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION »

A Le.....

SIGNATURE

* Rayer les mentions inutiles